

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

Présents : J. BLONDEAU, S. CREVOISIER, A. DEJEUX, A. FORAY, S. HORY, J. MAILLARD, E. MICHAUD, T. PIERRE, S. VUGRIC.

Excusé : V. MOMET.

Absent : P. TACHE.

Secrétaire de séance : E. MICHAUD.

QUORUM : 5. Le quorum est atteint.

**1 – Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024.**

Après lecture, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce procès-verbal.

**2 – Tours de garde pour les élections européennes du 09 juin 2024**

Chaque conseiller s'inscrit sur un créneau ou plusieurs de 2 heures.

8h00 - 10h00	MICHAUD Elisabeth	HORY Stéphanie	FORAY Arnaud
10h00 - 12h00	VUGRIC Stéphane	CREVOISIER Stéphane	MAILLARD Joël
12h00 - 14h00	BLONDEAU Jérôme	DÉJEUX Alain	TACHE Patrice
14h00 - 16h00	MOMET Valéry	VUGRIC Stéphane	TACHE Patrice
16h00 – 18h00	DÉJEUX Alain	FORAY Arnaud	CREVOISIER Stéphane

### **3 - Délibération Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024 de l'ONF.**

Le Maire expose le projet de délibération proposé par l'ONF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet de délibération concernant l'assiette, la dévolution et la destination des coupes 2024 et charge le Maire de signer tous documents afférant à ce dossier.

Les coupes 2024 se situeront sur les parcelles 14.af, 17.aj, 18.af, 21.p et 23.r.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre les feuillus (chênes et hêtres) issus de ces coupes en bloc façonné

### **4 – Commissions.**

Suite à l'élection de messieurs Blondeau, Maillard et Pierre le 07 avril dernier comme conseillers municipaux, il convient de renforcer certaines commissions communales. Monsieur Blondeau rejoint la commission 'Entretien et travaux'.

Monsieur Maillard rejoint la commission 'Entretien et travaux' et la commission 'Bois'.

Monsieur Pierre rejoint la commission 'Entretien et travaux'.

### **5 – Informations et questions diverses.**

Monsieur le Maire expose la demande de la société CIRCET qui consiste à signer une convention d'occupation sur le domaine privé avec ALTITUDE FIBRE 39, suite à l'implantation d'une armoire pour la fibre optique SRO 39-174-293, au croisement de la Rue du Val d'Amour et du Chemin Neuf.

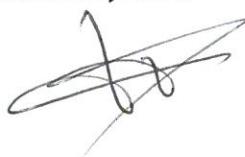
Le Conseil municipal étudie les différents articles que prévoit cette convention.

Dans l'article 15 – ASSURANCES, il est fait mention que la commune d'Augerans, désignée sous la dénomination 'Propriétaire', doit prendre, à ses frais, une assurance responsabilité civile sur la parcelle ZC 78, sur laquelle est implantée l'armoire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention, mais en rejetant l'article 15 - ASSURANCES.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,  
Alain DEJEUX.



La Secrétaire de séance,  
Elisabeth MICHAUD.

